

## Ressources et liens utiles :

>> **Remontées d'information sur les annulations** : [https://formulaire.syndicat-scc.org/syndicat\\_scc/form/Coronavirus2020/formperma/QY3iUNoiT3J8feXmF76YviqSeBcrhwxr\\_NVRsuk0eD4](https://formulaire.syndicat-scc.org/syndicat_scc/form/Coronavirus2020/formperma/QY3iUNoiT3J8feXmF76YviqSeBcrhwxr_NVRsuk0eD4)

>> **Problématiques spécifiques et interprétations** - FAQ du SMA : <http://www.sma-syndicat.org/question-reponse-sur-le-covid-19/>

>> **Droit du travail** : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

>> **Activité partielle, note DGEFP** : [https://mcusercontent.com/3bca8ada76b9893892bb203df/files/0e918f05-72aa-419f-98a2-af63b801c944/Activit%C3%A9\\_partielle\\_et\\_coronavirus.pdf](https://mcusercontent.com/3bca8ada76b9893892bb203df/files/0e918f05-72aa-419f-98a2-af63b801c944/Activit%C3%A9_partielle_et_coronavirus.pdf)

>> **Accès à la plate-forme d'activité partielle** : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

>> **Mesures générales de soutien aux entreprises** : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

>> **Arrêt de travail des salarié.e.s gardant des enfants**, décret n° 2020-227 du 9 mars 2020 adaptant les conditions du bénéfice des prestations en espèces d'assurance maladie et de prise en charge des actes de télémedecine pour les personnes exposées au covid-19 : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/9/SSAS2006807D/jo/texte>

>> **Informations sur le site de la sécurité sociale Ameli** : <https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-des-arrets-de-travail-simplifies-pour-les-salaries-contraints-de-garder-leurs-enfants> / <https://declare.ameli.fr/>

>> **Audiens – santé, prévoyance, retraite, congés spectacle** Afin d'accompagner les entreprises, et dans le respect du versement des prestations aux salariés, Audiens propose aux structures affectées par la crise d'étudier leurs difficultés dans le règlement des cotisations de : • retraite complémentaire, • prévoyance et santé, • congés spectacles. **Un formulaire en ligne, disponible sur [www.audiens.org](http://www.audiens.org) permet à toute entreprise d'effectuer une demande de délai de paiement via la messagerie de son espace sécurisé.** Le groupe s'engage à ne pas appliquer de majoration de retard.

**Pour contacter Audiens, un numéro de téléphone dédié aux employeurs** : 0 173 173 932 <https://www.audiens.org/actu/crise-du-coronavirus-audiens-se-mobilise.html>

>> **MédecinDirect** : une consultation à tout moment, offrant un lien direct entre les médecins et les patients et un dialogue immédiat et personnalisé, MédecinDirect est disponible 24h/24, 7j/7 pour les adhérents d'Audiens Santé Prévoyance\*, sur le **web, par téléphone ou en visioconférence. MédecinDirect vient en soutien de la médecine de terrain dans le cadre du parcours de soins. Pour toute situation d'urgence, il convient d'appeler le 15 ou le 112.**

>> **Médecine du travail - CMB**

Les services de santé au travail ont également reçu des consignes du ministère du Travail les invitant à reporter *sine die* les visites qui peuvent l'être et ne donner suite qu'à celles qui nécessitent un traitement urgent. Dans ce contexte très particulier, les services du CMB restent à votre disposition mais vont prioriser leurs actions. **Pendant la période de pandémie, les services n'effectueront plus de visite en entreprise.** Ils limiteront les visites médicales aux seules visites de reprise et visites occasionnelles si celles-ci s'avèrent urgentes. Si les salariés sont malades ou fébriles, l'entreprise est invitée à reporter leur rendez-vous. **Les équipes pluridisciplinaires (médecins, infirmières, préventeurs, secrétaires médicales) du CMB restent néanmoins des interlocuteurs et peuvent continuer à dialoguer et conseiller par courriel et par téléphone.** N'hésitez pas à contacter le secrétariat médical du médecin qui suit votre entreprise.

**Affichette** **CMB** :[http://www.cmb-sante.fr/\\_upload/ressources/01actualites/011actualites\\_cmb/affiche-cmb-coronavirus-regles-epidemie-v2.pdf](http://www.cmb-sante.fr/_upload/ressources/01actualites/011actualites_cmb/affiche-cmb-coronavirus-regles-epidemie-v2.pdf)

### >> **Recours à la médiation des entreprises**

**Le Médiateur des entreprises est appelé à apporter son aide aux entreprises qui subissent des difficultés économiques liées à des litiges occasionnés par les conséquences de la crise sanitaire.** Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients fournisseurs, au service de l'économie. Artisans, TPE, PME, ETI, grands groupes, vous pouvez saisir le Médiateur en cas de différend (**Dans quel cas nous saisir ?**) avec une autre entreprise dans l'exécution d'un contrat ou dans le cadre de la commande publique.

### >> **Recours à la médiation du crédit**

**Créée au plus fort de la crise financière, la Médiation du crédit est un dispositif public qui vient en aide depuis 2008 à toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit..).** La Médiation du crédit est adossée à la Banque de France; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer.

**Les 5 principaux motifs de saisine** • Dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit • Refus de rééchelonnement d'une dette • Refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...) • Refus de caution ou de garantie • Réduction de garantie par un assureur-crédit

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/> **Comment saisir** : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit> **FAQ** : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/foire-aux-questions-saisir-la-mediation>